



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022

OBJET : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT EXCEPTIONNELLE

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-neuf Septembre à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville,
dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX – SAINT-AUBAN.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. VILLARD René – Mme OBELISCO Francine – M. BENOIT Gérard – Mme FALAIX Evelyne – M. ROVIRA Marc –
M. JULLIEN Bernard – Mme PIERRAT Brigitte – M. JULIEN Guillaume – Mme UGHETTO Wendy – M. DALCANT
Jacques – Mme SACCO Virginie – Mme TOUMANI Soréa – M. FAYET Stéphane – Mme BARDIES Frédérique –
M. HERNANDEZ Antoine – Mme SZAFRANSKI Nathalie – M. BERTRAND Philippe – M. HERRERO Alexis –
M. MEGUEDMI Smail – Mme ORSINI Chantal – M. DELAHAYE Guy.

ONT DONNE PROCURATION :

Mme PELEGRINA Geneviève a donné procuration à M. ROVIRA Marc
M. RISSO Gilbert a donné procuration à M. VILLARD René
M. DI GIOVANNI Alexandre a donné procuration à M. HERNANDEZ Antoine
M. CARMONA Alain a donné procuration à Mme TOUMANI Soréa

ABSENTES EXCUSÉES :

Mme LAQUET Laura – Mme AYMES Patricia – Mme PIOZIN Patricia – Mme GIACHINO Lisa.



M. JULIEN GUILLAUME A ETE DESIGNÉ SECRÉTAIRE DE SEANCE.

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 29 Septembre 2022.
Délibération N° DM_20220929N127

OBJET : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT EXCEPTIONNELLE

Monsieur Gérard BENOIT, adjoint aux finances, soumet à l'approbation de l'assemblée, l'attribution de subventions exceptionnelles de fonctionnement suivantes :

- ELAN'C : 750 €. dans le cadre de leur spectacle de fin d'année qui a eu lieu les 11 et 12 Juin dernier,
- Altitude Vol Libre : 750 €. dans le cadre du championnat de France de cerfs-volants prévu les 8 et 9 Octobre 2022,
- L'entrée des artistes : 1.500 €. dans le cadre du 2^{ème} salon du livre et des arts, prévu du 7 Octobre au 9 Octobre 2022.

Madame Évelyne FALAIX ne prend pas part au vote.

OUI CET EXPOSE, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** :

- **APPROUVE** l'attribution des subventions exceptionnelles de fonctionnement à :
 - ⇒ ELAN'C : 750 €.
 - ⇒ Altitude Vol Libre : 750 €.
 - ⇒ L'entrée des artistes : 1.500 €.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

<p>AFFICHEE LE :</p> <p>RETIREE LE :</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° 7-5</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LE TRENTE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-DEUX. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME,</p> <p>Le Maire,</p>   <p>René VILLARD</p>
--	---